

ANNEXE n° 2

Procès-verbal du dépouillement des élections des représentants du personnel  
à la commission administrative paritaire départementale  
des instituteurs et des professeurs des écoles

Bureau de vote central  
de l'inspection académique des...BOUCHES...DU...RHÔNE

SCRUTIN DU 2 DECEMBRE 2008

Composition du bureau de vote :

Le bureau de vote central prévu par l'arrêté du 3 juillet 2008 comprenant :

M<sup>r</sup> RICARD... Michel, Président  
M<sup>r</sup> TRANIER... Auguste, Secrétaire  
M<sup>me</sup> GEHY... Carole, Représentant SE UNSA  
M<sup>r</sup> GALLIANO... Roland, Représentant Avenue Ecoles  
M<sup>me</sup> VIALLE... Corinne, Représentant SNUIPP - FSU  
M<sup>me</sup> BUSCAIL... Delphine, Représentant SUD - EDUCATION  
M<sup>r</sup> BERNABEU... Louis, Représentant SNUDI - FO  
M<sup>me</sup> BIZZAZERA... Isabelle, Représentant SNE - CGC  
M<sup>r</sup> COHUAU... Quentin, Représentant SGEN - C.F.D.T.  
M<sup>r</sup> CANDAS... Jacques, Représentant SDEN - C.G.T.

s'est réuni le 5 décembre 2008 de...15<sup>h</sup>30.....à...19<sup>h</sup>30.....heures à  
l'inspection académique afin de proclamer les résultats des élections à la commission  
administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des  
professeurs des écoles.

PROCLAMATION DES RESULTATS

Nombre de représentants à élire :

10.. titulaires,  
10.. premiers suppléants.

Appellation des listes en présence (reprendre l'ordre figurant sur l'application RESULTATS) :

- liste A : ...SE...UNSA.....
- liste B : ...Avenue Ecoles.....
- liste C : ...SNUIPP...FSU.....
- liste D : ...SUD...EDUCATION.....
- liste E : ...SNUDI...FO.....
- liste F : ...SNE...CGC.....
- liste G : ...SGEN...C.F.D.T.....
- liste H : ...SDEN...C.G.T.....

**1° - Dépouillement du scrutin :**

- Nombre d'électeurs inscrits..... : 10 242
- Nombre d'électeurs inscrits femmes..... : 8 369
- Nombre d'électeurs inscrits hommes..... : 1 873
- Nombre de votants..... : 6 405
- Nombre de bulletins blancs ou nuls..... : 264
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 6 141

**2° - Analyse des résultats du scrutin (mentionner l'appellation des listes) :**

**Quotient électoral = Nombre de suffrages valablement exprimés = 6.141,10**  
**Nombre de sièges à la CAPD**

	LISTE A : SE-UNSA	LISTE B : A.V.L.V.V.	LISTE C : SNUIPP	LISTE D : SUD.ÉDUC	LISTE E : SNUDI.FO	LISTE F : SNE.CSEM	LISTE G : SGENCFD	LISTE H : SDEN.CGT
Nombre de voix obtenues par chaque liste	989	189	3076	426	585	230	383	263
Nombre de sièges de titulaires attribués à chaque liste	2	1	7	1	1	1	1	1

**3° - Résultats des élections :**

**Noms des représentants élus de chaque liste :**

**TITULAIRES**

Corps des professeurs des écoles et des instituteurs : (ex : CAPD à 10 sièges)

- M. DUNET Beatrice..... (liste... C.....),
- M. DORÉT Christophe..... (liste... C.....),
- M. BERTET Frédéric..... (liste... C.....),
- M. MERLIN Sylvie..... (liste... C.....),
- M. TEISSIER Elisabeth..... (liste... C.....),
- M. GELLY Carole..... (liste... A.....),
- M. BERNABEU Louis..... (liste... E.....),
- M. GROSSETTI Nathalie..... (liste... C.....),
- M. BIGNARY Isabelle..... (liste... A.....),
- M. DEL GATTO Pascal..... (liste... C.....),

**PREMIERS SUPPLEANTS :**

Corps des professeurs des écoles et des instituteurs : (ex : CAPD à 10 sièges)

- M. MAURÉAU Laurin (liste... C.....),
- M. LATTELAIS Jérôme (liste... C.....),
- M. PONS Céline (liste... C.....),
- M. MINAUD Liliane (liste... C.....),
- M. GAILLARD Laurence (liste... C.....),
- M. NICOLLE Michaël (liste... A.....),
- M. NEFF Franck (liste... E.....),
- M. VILETTE Christel (liste... C.....),
- M. DURAND Anaïs (liste... A.....),
- M. BILLES Claire (liste... C.....),

**OBSERVATIONS ET INCIDENTS :**

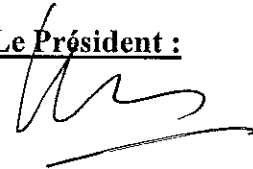
Sud Education constate l'utilisation de différenciation des électeurs par leur sexe, c'est "un archaïsme".

- Déclaration du SNUDI. PO jointe en annexe

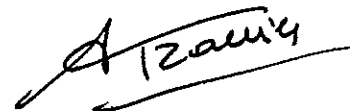
**Les représentants de la liste:**

- A: SEUNSA
- B: Avenir-Ecoles AEF-CCG
- C: SNUipp.FSU
- D: SUD EDUCATION
- E: SNUPIPO BUSCAIL Hélène
- F: SNE 13 BIZZOZERO & Pierre
- G: Sgen CFDT. CHANQUETI
- H: Sgen FEPC COT CHANETS Jacques

**Le Président :**



**Le Secrétaire :**



A. TRANIER

Avant toute chose, nous tenons à remercier les personnels de l'Inspection Académique qui, malgré les conditions difficiles auxquelles ils ont du faire face, se sont efforcés d'accomplir leurs tâches avec une probité et une conscience professionnelle qui les honore.

Mais cela ne peut atténuer nos réserves sur les conditions du vote puisque, malgré les interventions que nous multiplions depuis ces années, les pouvoirs publics ont persisté à maintenir et à aggraver les conditions du scrutin.

Ainsi, alors que le vote par correspondance est une exception dans un scrutin démocratique, le ministère en a fait la règle commune pour une grande majorité des collègues, plus de 60% des collègues de notre département.

Nous avons d'ores et déjà relevé un certain nombre de problèmes :

- des collègues votants par correspondance n'ont pas reçu le matériel, ont reçu un matériel incomplet (manque de bulletin de vote, manque d'enveloppe...)
- une grande difficulté à joindre l'IA pour signaler les problèmes malgré les 4 numéros mis à disposition
- le refus de l'administration de renvoyer le matériel aux collègues que nous avons signalés comme ne l'ayant pas reçu, exigeant qu'ils appellent eux-mêmes.

De la même manière l'organisation du scrutin dans les écoles bureaux de vote repose entièrement sur les directeurs déjà submergés de tâches, en particulier en cette rentrée, que ce soit pour la vérification et transmission du matériel de vote, la préparation et l'organisation du scrutin et la transmission des votes. Nous avons pu constater que les professions de foi n'ont pas été affichées partout, loin s'en faut et n'ont parfois même pas été transmises aux enseignants. Ce qui ne favorise pas l'organisation d'un vote démocratique !

De même, il n'y a que dans l'éducation nationale où les opérations de dépouillement ont lieu trois jours après le scrutin.

Pour Force Ouvrière, l'entière responsabilité de cette situation incombe au ministère qui refuse d'organiser un scrutin avec vote à l'urne sur un seul jour, limitation du vote par correspondance, dépouillement le soir même, comme dans toute élection démocratique.

Aussi, vous comprendrez que nous serons amenés à faire des observations au procès-verbal chaque fois que nous le jugerons utile sur toutes les questions litigieuses.

Encore une fois, il ne s'agit pas, et nous tenons à le répéter, de faire preuve d'une quelconque suspicion à l'égard de qui que ce soit mais de faire en sorte que l'acte électoral ne soit pas dévalorisé, du fait de la persistance des ministres successifs à maintenir l'organisation de ces élections sous cette forme.

Louis Bernabeu, pour le SNUDI-FO.